



# Baccalauréat Professionnel spécialité « Productions horticoles »

## Présentation générale de l'architecture et de l'évaluation

Marc CHAUCHARD

DGER - POFE- Bureau des diplômes de l'enseignement technique

ENFA TOULOUSE- Session d'accompagnement- 23 au 25 mai 2011



## Les textes réglementaires

- **Arrêtés portant création de chaque spécialité cosignés par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et l'Éducation Nationale**
- **Arrêtés du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire**  
avec en annexe : le Référentiel de diplôme
- **Arrêtés grille horaire**  
avec en annexe la grille horaire

# Arrêtés portant création de chaque spécialité cosignés par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et le Ministère de l'Éducation nationale

## Éléments constitutifs du référentiel de diplôme

Référentiel professionnel

Annexe I a

Référentiel de certification

Annexe I b

Référentiel de formation

Annexe II a

Liste des capacités et évaluation

Règlement d'examen  
Définition des épreuves

Annexe II c

Architecture de la formation  
Objectifs de formation des modules

**Il s'inscrit dans:**  
**Un Champ professionnel :**  
**« Production végétale - agroéquipement »**

**Un Cycle d'études de référence de 3 ans :**

- **seconde professionnelle** (mise en place à la rentrée 2009):  
**« Productions végétales - Agroéquipement »**
- **cycle terminal** (mis en place à compter de la rentrée 2011)
  - classe de première professionnelle (rentrée 2011)
  - classe de terminale professionnelle (rentrée 2012)

Avec un Accès possible en classe de première professionnelle pour les titulaires d'un diplôme de niveau V d'une spécialité ou option en cohérence avec cette spécialité du baccalauréat professionnel



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

# Baccalauréat Professionnel « Productions horticoles »



**Bac Pro  
« Productions  
horticoles »**

**Bac Pro  
« C G E A »  
Option V V**

**Bac Pro  
« C G E A »  
Option SDC**

**Bac Pro  
« Agroéquipement »**

**BEPA rénové  
« Travaux  
horticoles »**

**BEPA rénové  
« Travaux de  
la vigne et du vin »**

**BEPA rénové  
« Travaux agricoles et conduite d'engins »**

**EP3  
« Productions  
horticoles »**

**EP3  
« Vigne et vin »**

**EP3  
« Conduite de cultures »**

**EP3  
« Agroéquipement »**

**Seconde professionnelle  
« Production végétale - Agroéquipement »**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

# Architecture de la classe de 2<sup>nde</sup> professionnelle



## 870 heures d'enseignements

### MODULES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

EG1	150 heures
EG2	60 heures
EG3	75 heures
EG4	120 heures

### MODULES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

EP1	90 heures
EP2	45 heures
EP3	180 heures
Pluridisciplinarité 30 heures	

120 heures  
ENSEIGNEMENTS A L'INITIATIVE DE L'ETABLISSEMENT

30 heures  
STAGE COLLECTIF (Éducation au développement durable, Santé)

30 heures  
CHANTIER ECOLE (Travaux pratiques encadrés)

30 heures  
Mise à niveau

4 à 6  
semaines  
dont 3  
prises sur la  
scolarité

FORMATION  
EN MILIEU  
PROFESSIONNEL

# Architecture du Baccalauréat Professionnel commune à toutes les spécialités



**1680 heures d'enseignements**

## ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MG1 308 heures  
MG2 98 heures  
MG3 112 heures  
MG4 280 heures

## ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

770 heures  
dont 112 heures  
de pluridisciplinarité

→ 1 semaine Stage collectif

Enseignement à l'initiative de l'établissement

112 h

## FORMATION

EN MILIEU  
PROFESSIONNEL

14 à 16 semaines

dont

12 semaines

prises sur la

scolarité

# Baccalauréat Professionnel « Productions horticoles » Référentiel de formation

## Architecture de la formation pour les scolaires sur 2 ans (30 h par semaine 1680 h)

**Modules d'enseignement général communs : 798 h**

( CNS études générales janvier 2010)

- **Enseignements à l'initiative des établissements 112h**

(projets divers, méthode de travail, aide individualisée...)

- **1 semaine de stage collectif** Éducation à la santé et au développement durable

- **Modules d'enseignement professionnel spécifiques 658 h**

dont 2 semaines TP/TD avec un encadrement renforcé

dont MAP et évaluations possibles pour la délivrance du certificat valant CACES

- **Activités pluridisciplinaires 112 h** liées à l'enseignement professionnel
- **14 à 16 semaines** de stage individuel en entreprise



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



# Le tronc commun d'enseignement général



## Les raisons d'un tronc commun pour l'enseignement général

- ✓ une importance identique pour toutes les spécialités du bac professionnel
- ✓ des évaluations nationales harmonisées
- ✓ une organisation simplifiée des CCF
- ✓ des conditions homogènes pour tous les apprenants en matière d'insertion professionnelle et de poursuite d'études
- ✓ une meilleure lisibilité pour les partenaires extérieurs de notre offre de formation
- ✓ le maintien d'une cohérence générale pour des formations de même niveau

# Les modules généraux

308 h	<b>MG1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde</b>	Français ESC Histoire – Géo Documentation	
98 h	<b>MG2 : Langue et culture étrangère</b>	Langue vivante	
112 h	<b>MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi</b>	Éducation Physique et sportive	
280 h	<b>MG4 : Culture scientifique et technologique</b>	Mathématiques Biologie Physique Chimie Informatique	70 h



## Les enseignements facultatifs

- Pratiques physiques et sportives
- Langues vivantes étrangères ou régionales
- Pratiques sociales et culturelles
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles
- Projet

**En bac pro (cycle terminal) 1 épreuve facultative**

**Potentiel horaire : 3 heures**

**La DRAAF établit la carte régionale des enseignements facultatifs  
et dote tous les établissements**



## Des Espaces à l'Initiative de l'Établissement :

### Des espaces d'autonomie :

- ✓ EIE
- ✓ MAP
- ✓ Stage collectif
- ✓ Stages individuels



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE



# Les modules professionnels



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

# Baccalauréat Professionnel « Productions horticoles »

## Référentiel de formation



	Discipline		Pluridisciplinarité	
<b>MP1 - L'activité horticole dans son environnement</b>	SESG	56h	SESG	36 h
			STH	36 h
<b>MP2 - Choix techniques</b>	STH	42 h	STH	24 h
	Agronomie	14 h	Bio – Eco	18 h
	Biologie – Écologie	42 h	Sc Physiques	18 h
<b>MP3 - Choix des végétaux et produits horticoles</b>	STH	56h	STH	6 h
			Bio – Eco	6 h
<b>MP4 - Conduite d'un processus de production</b>	STH	112 h	STH	18 h
	Agronomie	28 h	Agronomie	9 h
			STE	9 h
<b>MP5 - Matériels et équipements horticoles</b>	STE	42 h	STE	10 h
			Sc Physiques	10 h
<b>MP6 - Conduite de chantiers</b>	STE	28 h	Agronomie	12 h
	STH	84 h	STH	6 h
			SESG	6 h
<b>MP7- Gestion du processus de production</b>	SESG	98 h	SESG	6 h
			STH	6 h
<b>MAP</b>	Non affecté	56h		